



Strengthening Health Outcomes for Women and Children (SHOW)

Réalisation d'une session de formation pour les prestataires des sites supportés par la prise en charge des IST par l'approche Syndromique.

TERMES DE REFERENCE DE L'ACTIVITÉ

octobre 2018

I.- CONTEXTE

Plan International est une organisation de développement communautaire qui travaille dans une cinquantaine de pays en faveur de la promotion et du respect des droits de l'enfant. Et travaille avec les communautés haïtiennes depuis plus de 40 ans, ses interventions passent principalement par le renforcement des programmes de santé pour un bon et sain démarrage dans la vie ; l'accès à une éducation de qualité; l'amélioration des moyens de subsistance ; la participation et la protection des enfants et des jeunes contre toute forme de violence et d'abus. Son approche de travail vise à permettre à toutes les filles et tous les garçons de réaliser leur plein potentiel dans des sociétés qui respectent leurs droits et leur dignité.

En matière de santé, Plan International Haïti s'engage aussi à la promotion de la santé des familles à travers ses interventions dans différents sous-domaines dont la santé maternelle, néonatale et infantile. L'implémentation du projet SHOW (Strengthening Health Outcomes for Women and Children) dans le département du Nord-Est avec le soutien de Plan International Canada, est une initiative transformatrice en genre visant à contribuer à la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile dans les régions ciblées principalement au moyen de :

- 1) L'amélioration de l'utilisation des services de santé essentiels par les femmes en âge de reproduction et les enfants
- 2) L'amélioration de la prestation de services de santé essentiels de qualité ;
- 3) La diffusion et l'utilisation accrues des données par le projet, les communautés, les comités de santé, les prestataires de services, les planificateurs et les décideurs.

Dans le but d'améliorer l'offre et la qualité des soins fournis aux patientes et aux patients particulièrement aux adolescentes et adolescents dans le cadre de la lutte contre les IST et le VIH/SIDA au niveau du réseau d'institutions supportées par le projet SHOW et même au niveau du département du Nord-Est, le projet organise une formation sur la prise en charge des IST selon l'approche Syndromique.

Ces présents termes de référence rentrent dans le cadre de ce processus devant conduire au renforcement des compétences des prestataires pour offrir des services et soins de qualité dans le cadre de cette prise en charge. Cette formation sera organisée à l'intention des prestataires de soins des institutions de santé où le projet SHOW est implémenté dans le département du Nord-Est.

II.- Objectif de la formation

II.1- Objectif général

L'objectif général consiste à renforcer la capacité technique des prestataires de soins pour une prise en charge holistique et sexospécifique des IST diagnostiqués chez tous les patients (tes) particulièrement les adolescents qui fréquentent les institutions de santé supportées par le projet SHOW.

II.2- Objectifs spécifiques.

- ❖ Habilitier les prestataires de soins à fournir des services de prise en charge des IST sel selon l'approche syndromique en tenant compte de la sexospecificité.
- ❖ Acquérir de nouvelles connaissances ou compétences dans les nouvelles approches de prise en charge des IST.
- ❖ Renforcer la compétence des prestataires dans l'utilisation des Algorithme de prise en charge des IST selon l'approche syndromique selon le cas, de façon à fournir des soins et services holistiques et sexospécifiques aux patients (es) particulièrement les adolescents (es)

III- Résultats attendu à la consultation

- Les prestataires de soins : auxiliaires-infirmières, Infirmières et médecins généralistes sont habilités à fournir des soins et services adaptés aux hommes, aux femmes et aux adolescentes et adolescents des aires de couverture du projet.
- La qualité des services et soins fournis aux adolescents (es) sont renforcés
- Les algorithmes de prise en charge sont bien maitrisés par les prestataires
- Les prestataires sont en mesures de documenter les résultats et de bien rapporter les données liées aux services fournis dans le cadre de la prise en charge des IST

IV- Profil des participants

Cette formation est destinée aux vingt-deux (22) prestataires de soins directement impliqués dans la prise en charge des hommes, des femmes, des jeunes adolescentes et adolescents des (11) institutions supportées par le projet SHOW dans le département du Nord 'Est.

IV- Date et lieu de la formation

Les sessions de formation se tiendront à Ouanaminthe du 12 novembre et le 16 Novembre 2018, dans salle équipée de trépied, flip-chart et de LCD projecteur. La consultation durera 10 jours ouvrables incluant les 5 jours pour la préparation des documents de la formation, la réalisation des sessions de formation et le rapportage.

V.- Stratégie de mise en œuvre

La formation sera conduite par un médecin principal reconnu et certifié par le Ministère de la Santé Publique et de la Population suivant les termes de référence élaborés pour la réalisation de l'activité. Le formateur ou la formatrice principale envisagera une méthodologie andragogique simple, participatif, et pratique adaptée à la formation des prestataires. Cette formation devra être adaptée au niveau des prestataires et des institutions. Le projet Supporte 11 institutions.

VI.- Responsabilités des parties prenantes

VI.1- Responsabilité de Plan

Plan se chargera d'assurer le transport et l'hébergement des formateurs et prendra également en charge les coûts liés à la réalisation de l'activité tels que les matériels didactiques, la location de la salle de conférence et la restauration et de l'intégration de la sexospécificité des soins dans le contenu de la formation.

VI.2.- Responsabilité du consultant

Le responsable de formation se chargera :

- Préparer et soumettre un plan de formation adapté au niveau des prestataires mais aussi doit tenir compte du plateau technique des sites
- D'utiliser le guide de formation du MSPP/ OPS-OMS comme guide de présentation pour la formation et Ainsi que l'algorithme de prise en charge des IST
- d'élaborer le document de support pour les participants, les présentations sur format Power Point pour animer les séances de formation et les outils nécessaires pour évaluer la compréhension de chaque participant et qu'ils soient disponible dès le début de la formation
- Procéder par une méthode d'évaluation progressive et faire un bilan de l'intervention par participant
- Procéder à une évaluation de chaque journée d'intervention.
- Rédiger et soumettre les différents rapports prévus dans le contrat ainsi que le rapport final de la consultation.

VII. profil recherché

Les consultants qui auront à animer les séances de formation doivent :

- être des professionnels Médecins et/ou infirmières de la santé ayant une spécialisation en santé publique ou en infectiologie ou l'expérience appropriée dans ces domaines
- Être en mesure de livrer le produit final à temps ;
- Avoir déjà exécuté ce type de formation de ce type au profit des prestataires de soins de santé ;
- Etre disponible dans l'immédiat ;
- Etre apte à dispenser la formation dans un langage clair et approprié;
- Etre prêt à s'aligner aux politiques générales de Plan International Haïti.
- Avoir de bonnes connaissances des normes des politiques du MSPP comme stipulé dans le plan stratégique du MSPP particulièrement dans le cadre de la lutte contre les IST et le VIH SIDA.

VIII. Soumission de proposition

Les intéressé(e)s devront soumettre au commanditaire, une proposition de formation qui comprendra :

- Le plan de formation et son contenu
- la méthodologie d'intervention
- Les types de supports qui seront utilisés
- Une proposition de tarif non incluant les fournitures et matériels.

Cette proposition d'intervention peut faire l'objet de suggestions et d'adaptation de la part du commanditaire. La soumission d'une proposition ne donne lieu à aucun engagement de la part du commanditaire. La coordinatrice de Santé de Plan International Haïti s'assurera du suivi du processus de la sélection jusqu'à la réalisation de la formation.

IX. Tarification et modalités de paiement de l'intervention

Il revient aux consultants dans leur proposition, comme susmentionné, de fixer le montant qu'ils souhaitent recevoir comme rémunération pour la réalisation des séances de formation. Sur la base du tarif qui sera retenu, les consultants seront payés en trois versements : une avance de 40% lors de la signature du contrat, 30% pendant le déroulement de l'activité et 30% après soumission du rapport final. Cette proposition d'intervention peut faire l'objet de suggestions et d'adaptation de la part du commanditaire.